

Jean-Louis Borloo labellise les quinze premières "maisons de l'emploi"

LE MONDE | 14.06.05 | 13h42 . Mis à jour le 14.06.05 | 13h42

Le ministre de l'emploi, de la cohésion sociale et du logement, Jean-Louis Borloo, a signé les accréditations, et les lettres sont au départ. Quinze "*maisons de l'emploi*" ont d'ores et déjà reçu le label "*plan de cohésion sociale*".

Conformément à la loi Borloo du 18 janvier, ces maisons doivent servir de guichets uniques de l'emploi, en accueillant les services de l'ANPE, des Assedic, les chambres consulaires ou encore les missions locales. Leur but est de simplifier la recherche d'emploi pour les chômeurs.

300 lettres d'intention ou "*prédossiers*" ont été reçus par la Commission nationale des maisons de l'emploi qui regroupe des représentants des collectivités territoriales, du service public de l'emploi, des chambres consulaires, des chambres de métiers et de l'Etat, ainsi que des personnalités qualifiées.

UN ENJEU FINANCIER AUSSI

Réunie le 1^{er} juin, cette commission a examiné 20 projets et donné un avis favorable pour 15 d'entre eux. Les élus sont Sénart (Seine-et-Marne), Nanterre, Rueil-Malmaison (Hauts-de-Seine), Dreux (Eure-et-Loir), Amiens (Somme), Arras (Pas-de-Calais), Dunkerque et Valenciennes (Nord), Nancy (Meurthe-et-Moselle), Belfort (Territoire-de-Belfort), Montbéliard (Doubs), Bonneville (Haute-Savoie), Ploërmel (Morbihan), Bressuire (Deux-Sèvres), Perpignan (Pyrénées-Orientales).

La mise en place de ces maisons ne va pas sans susciter des difficultés. "*Il existe des points d'achoppement*", a indiqué, au Monde, le président de la commission, Jean-Paul Anciaux (UMP, Saône-et-Loire), qui cite "*des problèmes de pilotage entre collectivités territoriales, villes, communautés de communes, ou départements*".

Autre problème : la couverture territoriale qui "*doit être le bassin d'emploi*"! . "*Cela a entraîné de longues discussions*", explique M. Anciaux, car "*beaucoup d'élus préféreraient que ces maisons correspondent à des circonscriptions électorales*". C'est que l'enjeu financier est de taille : au total, l'Etat apportera à l'ensemble de ces maisons 45 millions d'euros pour leurs investissements et 75 millions d'euros pour leur fonctionnement.

L'efficacité de ces "*guichets uniques*" reste aussi à démontrer. "*Les maisons devront elles-mêmes faire leur évaluation*", explique M. Anciaux, qui n'a pas obtenu que l'on puisse enlever le label à celles qui ne respecteraient pas le cahier des charges. Le 21 juin, la commission devrait labéliser 27 nouveaux projets. L'objectif est d'atteindre 70 maisons labélisées fin 2005 et 300 d'ici à cinq ans.

Rémi Barroux

Article paru dans l'édition du 15.06.05